

## Introduction

Dans son acception latine, *ars* se réfère à l'habileté acquise, se distinguant de l'habileté naturelle. L'art renvoie également au terme *technè*, c'est-à-dire le savoir-faire, les techniques. L'art peut donc désigner aussi bien un talent, celui avec lequel on réalise une œuvre ou un objectif (l'art de plaire, par exemple), qu'un savoir-faire acquis et appliqué. Quant à l'art assimilé aux beaux-arts, il semble se distinguer dans sa finalité, à savoir la recherche de la beauté. C'est alors le propre de l'artiste, mais encore faut-il définir ce qu'on entend par beauté, autrement dit comment parvenons-nous à considérer un objet comme beau ?

Y a-t-il un jugement logique, objectif, qui permette de déterminer certaines propriétés de l'objet comme beau ? Ou bien est-ce que le jugement esthétique ne renvoie qu'à une notion de plaisir, c'est-à-dire la satisfaction que procure, tant à ses sens qu'à son esprit, la manière même dont la chose se présente à lui ?

Si l'on considère le beau comme un jugement subjectif, il y a le risque de réduire le beau à la notion d'agréable, en lien avec la constitution psychophysique de l'individu, ou bien son appartenance à un milieu social (le conditionnement social influençant les goûts). Le beau serait donc uniquement lié au plaisir, sans valeur ou caractère universelle. Encore faut-il définir de quel plaisir il s'agit, soit un plaisir physique lié au plaisir de posséder une chose, soit un plaisir de réflexion, lié à la perception d'une chose mais sans la posséder. C'est donc la nature de ce lien entre le sujet et l'objet dont il est question ; comment, sous quelles conditions un objet peut-il procurer un plaisir sensible ou une réflexion à penser ?

Le beau interroge les possibilités de l'art des Hommes et ses limites et l'art interroge sur notre rapport à la beauté, que celle-ci soit le résultat de la liberté ou au contraire le respect de règles établies.

## Qu'est que l'art ?

L'art est avant tout une capacité, celle de produire des objets pour assouvir nos besoins ou satisfaire nos désirs. La *technè* permet donc de compléter la nature pour servir l'homme. L'art serait donc une puissance de production, dont l'Homme en serait la **cause efficiente**, le déterminant.

L'art et la nature, pour Aristote, sont la cause de leurs productions respectives. Pour réaliser une œuvre d'art, l'artiste ou le technicien doit se représenter idéalement l'objet, sa fin précédant son existence et étant sa **cause finale**. L'artiste doit ensuite être capable de produire, l'art de l'artisan étant alors la **cause matérielle** et **cause formelle** de son ouvrage. (quels outils et quels **matériaux** pour donner quelle **forme** à l'objet ?). C'est donc un acte de création, de transformation. Par exemple, le bois de la table était différent du bois de l'arbre dont on l'a extrait, son existence est différente de celle qui lui conférait la nature.

Le savoir-faire correspond donc non seulement à un savoir théorique, mais aussi à la capacité de produire des objets (dont l'Homme reste le principe, la cause efficiente). Pour Aristote, l'artisan est la cause motrice de son objet (c'est-à-dire la cause finale, formelle et matérielle) et peut donc être considéré artiste (producteur d'art), s'il est capable de :

- Se représenter une fin, répondant à une fonction ou un usage
- Choisir, en fonction de cette fin, les moyens nécessaires à sa réalisation effective
- Sélectionner la matière et la forme qu'on instituera comme les moyens les mieux adaptés à la fin
- Harmoniser, adapter, ajuster les matériaux entre eux, la matière et la forme, en fonction de la fin visée.

Pour Aristote, la *poiesis* est cette puissance de l'Homme de produire selon son principe, mais dont la production finit par acquérir une forme d'existence indépendante de l'auteur.

Plus qu'une capacité, l'art est donc plutôt une disposition afin d'orienter cette puissance naturelle. Pour Aristote, cette disposition doit s'accompagner de règles vraies. Le défaut d'art n'est pas une incapacité à produire, mais à produire en suivant des règles fausses.

### **La *technè* et les « règles de l'art »**

L'art est une aptitude à nous disposer correctement en regard de notre puissance de production, en vue d'en faire le meilleur usage possible ; c'est donc une aptitude à réfléchir en acte sa propre puissance de production, donc régler par lui-même les règles de son art.

Un savoir-faire s'acquiert seulement en pratique. C'est ce qui distingue la *technè* de la *sophia* : il y a séparation du pouvoir pratique et théorique, savoir n'est pas pouvoir. « Seul ce que l'on n'a pas aussitôt l'habileté de faire du simple fait qu'on le connaît de la manière la plus parfaite relève de l'art. », nous dit Kant. L'art est donc une aptitude productrice de l'agent qui sait réfléchir aux règles de son métier pour les appliquer à son œuvre. Il s'adapte et se perfectionne avec la pratique de son métier.

Une distinction traditionnelle a longtemps divisé les arts libéraux des arts mécaniques. Les arts libéraux se divisent entre le *Trivium* (le pouvoir de la langue, divisé entre la grammaire, la dialectique et la rhétorique) et le *Quadrivium* (le pouvoir des nombres, soit l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie). Quant aux arts mécaniques, ils comprennent sans être exhaustifs la fabrication de la laine, l'armement, la navigation, l'agriculture, la chasse, la médecine et le théâtre. Selon Kant, ce qui distingue les arts libéraux des arts mécaniques, c'est surtout **le degré de liberté de l'agent face aux contraintes et c'est de ces contraintes que naît la liberté de l'esprit.**

Il y a donc une double exigence : 1) connaître les contraintes du métier et 2) acquérir un pouvoir régulateur pour ajuster soi-même les règles à sa propre puissance productrice.

Cependant, l'art ne se réduit pas seulement aux objets produits par l'homme, car la technicité d'un objet ne peut se réduire à ce que l'homme a produit artificiellement. Pourquoi cette

puissance réglée qu'est l'art ne pourrait-elle pas également s'appliquer aux réalités de la nature ? Ars ne définit pas seulement une puissance de production d'objets artificiels, mais l'adresse, l'habileté avec laquelle l'agent se confère le pouvoir d'obtenir un certain résultat, c'est-à-dire le talent avec lequel l'agent parvient à régler une puissance pratique dont il s'est rendu maître.

L'homme possède, par nature, une puissance de production, mais ce qui distingue l'Homme du technicien ou de l'artiste, c'est cette capacité d'appliquer et d'agencer voir d'inventer des règles pour permettre la réalisation d'une fin. La fabrication est donc supportée par **l'art de l'ingéniosité** des règles. L'objet, comme l'outil, peut évoluer, en fonction de l'intelligence pratique à l'œuvre dans l'élaboration et le maniement tant des fins que des moyens. Les moyens, c'est-à-dire les outils, sont complexes. Ce sont des instruments, dans le sens qu'ils peuvent instruire celui qui les utilise, donnant ainsi une puissance évolutive à celui qui les utilise, développant son pouvoir d'invention, en fonction des résistances et des potentialités offertes par l'environnement. Si l'outil n'exige qu'un emploi, l'instrument suppose une technique de maniement, un apprentissage de la *technè* correspondant à une disposition proprement technique de se disposer et de disposer correctement le pouvoir de produire.

### **Liberté et vérité de la techné : sa distinction avec la science et avec le jugement moral**

Pour Aristote, « l'art se meut dans le domaine du contingent ». **Le contingent s'oppose à la notion de nécessaire.** Est **nécessaire** ce qui ne peut pas ne pas être, **qui ne peut être autrement qu'il n'est.** Si une chose peut ne pas être, elle n'est pas nécessaire. Par exemple, Socrate est un homme ou Socrate n'est pas un homme, c'est une nécessité. Prince Louis Rwagasore est mort assassiné, c'est une nécessité temporelle. Le **contingent** correspond à ce qui n'est pas nécessaire, ce qui peut être ou ne pas être, qui aurait pu être autrement. Un élément contingent peut être modifié sans toucher à l'essence de la chose. Par exemple, ce texte est écrit avec de l'encre noire, mais la couleur est contingente, elle ne change rien au texte. L'art, selon Aristote, ne répond donc pas à des lois scientifiques, mais à des règles techniques, modifiables et donc contingentes.

La technique vise à imposer un **ordre et une finalité aux objets**, elle ne vise pas pour autant un ordre nécessaire, mais **le meilleur ordre possible.** L'artiste applique des règles contingentes qu'il ajuste aux moyens employés et à la fin visée. Il y a donc, pour Aristote, une puissance libre et inventive de l'intelligence humaine. L'homme tente de satisfaire ses besoins physiologiques tout en créant un monde dans lequel il peut exprimer sa liberté. Il cherche donc à régler les contingences **pour rendre la liberté humaine capable de s'orienter**, car c'est dans cette contingence et de cette contingence que dépend et s'exprime notre liberté. Paradoxalement, les pouvoirs pratiques qui ont besoin de la contingence pour être libres visent à fixer la contingence, à lui imposer un ordre, un ordre qui n'est pas celui de la nécessité mais de la liberté. Grâce à un tel ordre, l'homme crée un monde ordonné par ses productions au sein duquel il peut se manifester comme agent libre. La définition de l'art selon Aristote correspond

donc à l'expression des différentes puissances de l'art auxquels correspondent une vertu spécifique :

<b>PUISSANCES</b>	<b>DEFINITIONS</b>	<b>VERTUS</b>
Science	Disposition à démontrer	Sophia
Poiesis	Disposition à produire	Techné
Praxis	Disposition à délibérer en vue d'agir	Phronesis

Alors que l'homme acquiert la *technè* pour juger la valeur technique de sa production et la réguler, il développe également la *phronesis*, c'est-à-dire un jugement moral sur cette production, afin de régler l'action en fonction des fins et des moyens employés. Science, technique et jugement moral sont liés dans la recherche de vérité. La vérité correspond donc à la compréhension scientifique de la vérité, mais aussi au sens et la valeur que notre liberté, dans ses actions comme dans ses productions, confère à l'homme et au monde. Ce rapport de l'homme à la vérité s'exprime donc selon des modalités spécifiques correspondant à des règles :

<b>VERTUS</b>	<b>GENRE DE REGLES</b>	<b>RAPPORT AU VRAI</b>
Science : disposition à démontrer	A l'aide de principes vrais	Modalité théorique
Techné : disposition à produire	Accompagnée de règles vraies	Modalité technique
Prudence : disposition à délibérer	Correctement en vue de se régler soi-même	Modalité pratique ou morale

## **Technique et beaux-arts**

Est-ce que les beaux-arts ne se différencie des autres arts que par la représentation de la fin visée (c'est-à dire le beau)? Cela supposerait alors que tous les arts entretiennent une relation identique avec leur fin : le médecin visant le rétablissement de la santé, l'artiste visant le beau, l'artisan visant l'usage social de l'objet façonnée. Seule la fin change dans chaque domaine, mais chaque art serait régulé de la même manière. Or, pour les beaux-arts, c'est fin est difficile à déterminer. Est-ce la fin décorative d'un objet qui nous fait considérer un objet beau ? Non, il existe une autonomie du beau par rapport à son usage, nous jugeons d'ailleurs des choses belles qui ne relèvent pas de l'art des hommes, tel qu'un coquillage ou une fleur ou un visage, indépendamment de leur fonction.

Cela suppose également que dans chaque produit de l'art, nous puissions reconnaître son adéquation avec la représentation de la fin qui a présidé à son élaboration. Pour que nous puissions le reconnaître, il faut que la technique appliquée puisse être reconnue dans l'objet ou l'œuvre d'art façonnée, qu'elle correspondent à une qualité ou une propriété objective dans laquelle nous puissions concevoir la fin de l'artiste qui s'est matérialisée dans l'objet. Le degré de technicité par lequel nous apprécions une œuvre devient une propriété objective de l'objet. Or, si le propre de l'artiste est de produire quelque chose de beau, il existe alors une définition objective de ce qui est beau, une représentation déterminée de ce qui est beau, à partir de

laquelle l'artiste va mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation d'un objet. Le beau est-il une propriété objective par laquelle l'art ou la nature rend belles certaines choses ?

## Qu'est que le beau ?

### Beauté et objectivité

S'interroger sur le beau, c'est s'interroger sur les caractères universels et nécessaires qui constituent l'essence de la beauté. Par contre, « ce qu'il y a de beau » n'est qu'un exemple de beauté, qui pourrait tout aussi bien être laid.

Nos jugements de beau sont multiples, ils portent sur des hommes, la nature, des objets, des divinités, etc. La beauté peut donc être présente partout, il n'y a pas une certaine forme, érigée en norme, qui serait un modèle universelle. Sinon, on jugerait la beauté de la chose produite en fonction de son modèle. Pour Socrate, la cause formelle de la beauté est donc une illusion. De même, il n'est pas possible de reconnaître la beauté d'une chose à sa cause matérielle. Dans « Le grand Hippias », ce dernier considère que plus la matière utilisée est précieuse, plus la chose paraît belle car elle ferait partie de l'essence de la beauté. Or, ce n'est pas la valeur de la matière, son côté précieux qui est important, mais la manière dont l'artiste choisit et organise ses matériaux en vue de les intégrer dans son œuvre. Il n'y a donc pas de matière-norme qui serait un critère objectif et universel du jugement du beau. De plus, la beauté ne se base pas sur une apparence superficielle, une parure ou dorure trompeuse.

S'il n'est pas possible de baser un jugement esthétique sur la forme ou la matière, il n'est pas non plus possible de prendre comme référent une conduite des actions humaines, car elles sont déterminées par des critères subjectifs d'ordre sociologique. Il s'agit alors d'un jugement de bien et non de beau, qui est anthropocentrique. Une autre hypothèse d'individualisation du beau se base sur la cause finale, qui permettrait de définir la beauté de manière objective, la cause finale déterminant alors l'harmonie qui préside à l'ensemble de la composition et qui fait que chaque élément qui entre dans la constitution de l'œuvre semble être celui qui sied ou qui convient parfaitement. Ce qui rendrait beau quelque chose serait alors son adéquation parfaite à la fin à laquelle elle est destinée, c'est donc la propriété qui permet le développement ontologique<sup>1</sup> de l'être même de la chose, son être véritable. Le risque est alors de confondre le beau, le bien et le vrai, car le beau serait alors assimilé à un pouvoir, puisque cela serait la cause, le principe sans lequel ni le bien ni le vrai ne pourrait apparaître.

La beauté ne peut donc être, pour Platon, une propriété objective. Elle ne peut être objet, mais seulement sujet, c'est-à-dire dépendre de celui qui énonce le jugement esthétique. Le beau serait alors l'agréable, qui produit un plaisir sensoriel. Or, il est impossible de réduire un jugement du beau à l'expression d'une telle sensation, cela serait trop réducteur et porté vers la contradiction : ce qui plaît à l'œil pourrait déplaire à l'oreille. Il faut alors que la beauté plaise à tous les sens, au sujet en entier, dans les sens et dans l'esprit. Cependant, ce jugement du beau ne peut être réalisé sans soumettre au pouvoir critique de la réflexion personnelle nos propres

---

<sup>1</sup> **Ontologique** : relatif à l'être en tant que tel, indépendamment de ses déterminations particulières.

jugements de beau, sous peine d'être prisonniers de préjugés sociaux et d'idées préconçues. Finalement, il est possible que, plutôt que de chercher le beau dans l'objet ou le sujet, celui-ci existe dans la relation qui unit le sujet et l'objet.

## **Beauté et subjectivité**

La beauté est l'expression d'un rapport entre la **représentation** d'un objet par un sujet, ce rapport procurant du plaisir. Pour mieux comprendre cette relation entre sujet et objet, il est possible de s'interroger sur le type de jugement auquel renvoie cette estimation de la beauté d'un objet par un sujet. Pour Kant, on distingue un jugement esthétique (d'appréciation du beau) et un jugement logique (basé sur la connaissance) :

Le jugement esthétique (du grec *aisthesis*, qui signifie sensibilité) exprime notre sensibilité, soit un rapport subjectif entre le sujet et l'objet. Il trouve son moteur déterminant dans l'imagination qui anime librement nos facultés (y compris l'intellect) pour conserver et cultiver en nous le plaisir pris dans la représentation de l'objet.

Le jugement logique instaure un rapport objectif entre le sujet et l'objet, où la représentation de l'objet exprime la connaissance que le sujet a de l'objet, mais non sa valeur subjective. C'est l'entendement qui prime dans la détermination de la représentation de l'objet, mais en s'appuyant sur l'imagination et les sens.

## **La notion d'agréable**

Dans tous les cas, le beau semble exprimer au sujet le plaisir que lui procure l'objet, que ce soit les sensations plaisantes (c'est la notion d'agréable), soit parce que la représentation apparaît conforme à un concept de l'utile ou du bien moral fourni par la raison du sujet (l'objet sera alors qualifié de bon). Selon Kant, « est agréable ce qui plait sans sens dans la *sensation* ». Cette sensation est soit une sensation subjective, lorsque le sujet ressent une émotion quand il considère la représentation de l'objet et qui modifie son état par l'affection qu'il porte à un objet (par exemple la colère, la jalousie, la joie, la tristesse), soit une sensation objective, en tant que perception des sens (par exemple la couleur verte des prairies) et qui est donc lié à des qualités existantes dans l'objet. Par exemple, lorsqu'on dit d'une chose « elle me plait », on ne révèle rien de la chose, seulement la manière d'exprimer en moi une sensation (subjective) de plaisir ou de satisfaction. Quand je dis « ce son me plait, il me fait plaisir », pour Kant ce plaisir exprime l'attachement de notre existence à celui de l'objet (et donc à son contenu matériel).

Pour Descartes, le rapport sensible qui nous attache à l'objet n'est pas du tout un jugement de connaissance, mais un rapport affectif par lequel nous exprimons bien moins ce qu'est la chose que la manière dont qualité sensible (de l'objet) et sensation subjective (du sujet) s'enchevêtrent.

Le jugement subjectif de plaisir est aussi un jugement d'inclination. Le sujet qui déclare qu'un objet lui est agréable exprime son désir pour l'objet. La faculté de désirer attache le sujet à l'objet, c'est un jugement intéressé et empiriquement déterminé (par le contenu matériel de l'objet). Mais si je ne peux maintenir une distance avec l'objet, suis-je encore capable de juger ? Le sentiment d'agrément ne nuirait-il pas au jugement ? Ceux qui ne se soucient que de jouissance se dispensent volontiers de jugement. La satisfaction ne suppose pas seulement un jugement à mon état, mais le rapport de l'existence de l'objet à mon état. L'agréable fait plaisir. Cela engendre une inclination pour l'objet, donc on est plus dans le jugement.

### **Approfondissement de la notion de beau**

Le jugement de beau est un jugement esthétique pur, désintéressé est lié à la notion de plaisir, dérivée de la perception de quelque chose, sans désir ou intérêt de sensation. C'est un jugement contemplatif, se différenciant des intérêts pratiques. La représentation de la chose belle est en contact avec notre imagination, qui est en lien avec l'entendement et la sensibilité pour donner formes à de nombreuses idées, de manière libre c'est-à-dire sans normes préconçues. La représentation jugée belle est une présence sensible, tout en étant quelque chose à penser.

Le jugement du beau se distingue du jugement du bon. Est bon ce qui plait en tant que moyen utile pour le sujet, qui satisfait son intérêt, liant le sujet à l'existence de l'objet. Est bon un objet qui correspond à un concept de bien ou d'utile. Dans les deux cas, c'est le rapport à une fin, c'est un rapport de la raison au vouloir. L'estimation par laquelle je juge bon un objet suppose une connaissance de l'objet. Au contraire, le jugement esthétique est libéré de ce besoin de connaître la fin d'un objet, son utilité ou son concept. Le jugement de beauté doit être, pour Kant, libéré de toute considération intellectuelle, libérant l'objet de toute considération morale ou utilitaire.

Le beau exprime un pur état d'esprit du sujet et non une propriété ou une valeur objective de la chose. Le beau est donc l'objet d'une satisfaction ou d'un plaisir, mais délivré de tout intérêt déterminé. Il s'agit d'une force supérieure de plaisir, « une libre satisfaction » ou d'un pur sentiment d'accord immédiat de soi à soi et de soi au monde, suscitée par une présence s'accordant librement à la nôtre.

<b>JUGEMENTS LOGIQUES OBJECTIFS</b>	<b>JUGEMENTS ESTHETIQUES SUBJECTIFS</b>
Théoriques : déterminent l'objet comme objet de connaissance (le vrai)	Empiriques : expriment la manière qu'à la matière d'une représentation d'affecter mes sens (l'agréable)
Pratiques : déterminent l'objet comme moyens ou comme fins (l'utile) (le bien)	Purs : expriment la manière qu'a une pure forme perçue de plaire aux pouvoirs représentatifs et réflexifs du sujet (le beau)

**Tableau : La place du jugement esthétique dans nos jugements en général**

DENOMINATION	TYPES DE PLAISIR	VALEUR ATTRIBUEE A LA REPRESENTATION	NATURE DU JUGEMENT
L'agréable	Ce qui me « fait plaisir »	Valeur subjective	Jugement esthétique empirique
Le beau	Ce qui « plaît »	Valeur subjective	Jugement esthétique pur
Le bon	Ce que l'on « estime »	Valeur objective	Jugement logique d'ordre pratique

**Tableau : les différentes formes de plaisir ou de satisfaction, selon Kant**

Le plaisir esthétique pur est caractérisé par une relation entre la pure forme d'une représentation et la pure forme de mes pouvoirs de connaître (sensibilité et intelligence) et de librement associer avec l'imagination. C'est un plaisir désintéressé. De ce désintéressement peut être déduit une universalité du jugement esthétique, car les conditions de ce jugement sont valables pour tous ceux qui ont les mêmes pouvoirs de présentation et de réflexion des représentations de l'objet. Le sujet postule alors une valeur universelle de son jugement propre. Il s'agit cependant d'une universalité subjective, c'est-à-dire une exigence esthétique de voir la validité de notre jugement reconnue par tous. J'estime que quelque chose est beau pour moi, mais aussi pour tout homme ; j'aspire à l'universalité de mon jugement, soit l'opposé de l'adage « des goûts et des couleurs on ne discute pas ». **On ne peut appeler beau quelque chose qui plaît seulement à une personne, on attribue ce plaisir esthétique également aux autres.**

Contrairement à l'agréable, le jugement de beau est partageable. Cela reste un jugement personnel, mais chacun est invité à effectuer son propre jugement. **Dans l'agréable, le jugement est tourné vers soi, à l'intérieur de ses sensations, alors que dans le jugement esthétique pur, c'est vers la représentation de la chose que le jugement est tourné.** Le risque de confondre le jugement esthétique avec celui logique est donc grand. Or, le jugement esthétique ne dit rien de l'objet, c'est seulement le pur plaisir qui accompagne l'état d'esprit qu'une représentation d'un objet est capable d'éveiller en nous.

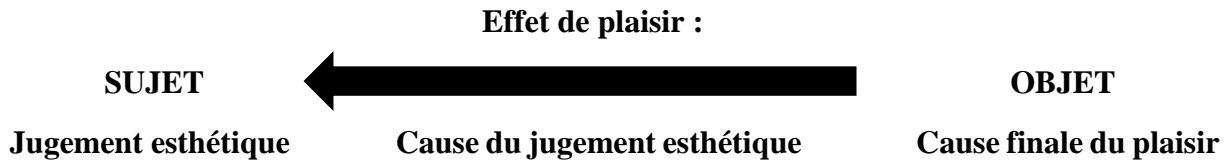
Dans la réflexion esthétique, intériorité et extériorité s'interpénètrent : l'objet se fait occasion et miroir d'une réflexion du sujet sur sa propre liberté et cette réflexion se nourrit de la contemplation de l'objet, au-delà de ce que je savais déjà. Je me base pour cela sur mon jugement personnel, mais j'exige des autres une adhésion car je considère que les autres ont ces mêmes facultés que moi. On postule un jugement, c'est-à-dire qu'on exige de soi comme aux autres (sous la forme d'une recommandation) de soumettre un jugement. La liberté personnelle postule la liberté de tous.

Comment attribuer de la beauté à l'objet sans en faire une propriété objective de la chose ?

Pour Kant, la beauté est une relation entre un sujet et un objet ; cette relation est une relation de causalité à finalité sans fin. Cela signifie que la finalité, si elle est présente dans le jugement esthétique, doit être délivrée de toute fin préalablement conçue par le sujet et à laquelle l'objet aurait la propriété objective de satisfaire. Contrairement à l'architecte qui va faire construire une maison l'en ayant conceptualisée (la finalité ayant alors un effet rétroactif sur la manière dont la maison va être construite), l'esthète, pour Kant, doit rester libre pour garder la pureté de son jugement esthétique.



Le beau provient d'un jugement esthétique de la présentation d'un objet, ce jugement générant un plaisir esthétique. Ce plaisir esthétique est à la fois cause et effet du jugement esthétique :



Le jugement esthétique concerne un plaisir, un plaisir durable qui vise à s'attarder à la pure contemplation car celle-ci procure du plaisir. Le plaisir est donc différent du plaisir dans sa temporalité, puisque le plaisir est dans le moment présent alors que le désir est une projection vers le passé ou le futur. Quand nous disons d'un objet qu'il est beau, c'est qu'il a le pouvoir de procurer un pur plaisir et que nous allons chercher à la maintenir et l'entretenir, dans l'imagination (qui est une faculté de représentation). Le plaisir du jugement du beau est un plaisir lié à la présence qu'on souhaite sans fin. La beauté est une présence qui plait et ne cesse de plaire. Ce n'est cependant pas une distraction, mais un effort de réflexion, car à travers l'objet, le sujet se pense lui-même. En outre, l'objet invite le sujet à une réflexion sur l'accord ou l'harmonie ressentie entre la chose et lui.

Pour Kant, lorsqu'on exprime un jugement sur la représentation d'un objet, on pense nécessairement l'objet selon 3 modalités possibles : 1) notre jugement pose l'objet (ou son prédicat) comme possible 2) ou bien comme réel 3) ou bien comme nécessaire. Cependant, comme le jugement esthétique est subjectif, il n'attribue rien à l'objet, sa cause étant donc le plaisir esthétique subjectivement ressenti par moi seul. Est-ce que ce plaisir est réellement ressenti par moi seul, possiblement ressenti par les autres ou nécessairement ressenti par tous ? Je postule l'universalité de mon jugement, tout en sachant qu'il s'agit d'un jugement subjectif et que je ne peux pas l'imposer aux autres.

Le jugement esthétique renvoie à une liberté qui s'acquière et qui est la condition à remplir pour pouvoir goûter à la libre beauté. La nécessité du jugement esthétique pur est l'expression de cette condition qui postule alors en chaque homme la possibilité d'une telle liberté de jugement, qui, pour Kant, correspond au sens commun. Le sens commun, c'est la nécessité faite à chacun d'exercer son jugement pour pouvoir lui conférer la valeur d'un authentique jugement personnel, c'est-à-dire une valeur qui, bien que subjective, puisse être reconnue comme universellement valable. Le beau postule donc en chacun un authentique art du jugement, dont les règles sont : 1) penser par soi-même, c'est-à-dire être libre de tout préjugé ; 2) Penser en se mettant à la place de l'autre, c'est-à-dire avec une pensée élargie ; 3) Penser toujours en accord avec soi-même.

Il y a donc un lien de nécessité entre la capacité à se faire le véritable sujet, libre et exercé, de nos jugements, et la liberté requise par le pur jugement esthétique. L'effort à faire pour libérer nos jugements de la sphère des préjugés est donc la condition nécessaire de l'institution en tout homme d'un sens commun de la beauté. C'est pourquoi la pure présence de la chose belle a pour tout homme une valeur de monde, loin de ne valoir que pour lui seul. Au-delà du sens

habituel d'un objet comme objet de jouissance ou de consommation (valeur qui ne vaut que pour l'individu solitaire), la valeur esthétique d'un objet, postulée en droit pour tout homme, est une des conditions de possibilité du vivre ensemble des hommes. Individualiste, le consommateur ne comprend pas l'autre, il n'en a pas la capacité.

### **Résumé :**

Le beau, loin de renvoyer à un concept, une norme ou un usage déterminé auquel devrait correspondre l'objet estimé beau, exprime une relation, non pas logique, mais purement esthétique entre un objet tel qu'il apparaît et le sujet à qui il apparaît. Le beau n'est donc, ni dans l'objet ni dans le sujet. Cette relation est une relation purement esthétique. Le sujet, en estimant belle une chose exprime la manière même dont la chose a le pouvoir de produire en lui une mobilisation à la fois libre et réglée de ses sens et de son esprit, un libre accord entre la chose et lui et en lui. C'est cette mobilisation et cette harmonie non préétablie, mais suscitée par la chose jugée belle, de ses facultés animées par le « libre jeu de l'imagination » qui constitue le pur plaisir esthétique.

Si je pouvais déterminer à l'avance quelle propriété objective doit posséder un objet pour pouvoir être jugé beau, cela signifierait que je possède un concept général et prédéterminé de la beauté, et dès lors mon jugement ne serait plus un jugement esthétique, mais un jugement logique. Je ne peux donc répondre à cette question qu'en indiquant les conditions de possibilité de ce jugement purement subjectif qu'est le jugement esthétique : une chose fait l'objet d'un jugement esthétique si et seulement si le sujet ne tient compte en lui que de sa représentation, c'est-à-dire de la pure et simple manière qu'a l'objet d'apparaître tant à ses sens qu'à son esprit. Par là le sujet fait l'expérience de la pure et pleine présence de l'objet, tel qu'il se manifeste, et sans que le sujet cherche à s'en saisir pour en faire un usage quelconque. Dire donc du sujet qu'il juge esthétiquement l'objet, ce n'est pas dire qu'il lui confère une valeur en fonction de ses fins subjectives ; ce n'est donc pas relativiser la valeur de la chose jugée belle, mais soutenir au contraire que le sujet ici laisse la chose être pleinement ce qu'elle apparaît, de sorte qu'en l'estimant belle, il ne fait qu'exprimer la valeur positive, c'est-à-dire la pleine satisfaction que lui procure sa simple, mais riche présence. L'objet beau est donc l'objet qui se donne et nous donne toujours plus à percevoir et à penser que ce que notre perception usuelle, utilitaire, ou encore que ce que notre connaissance par concepts est en mesure d'en saisir.

Mais que doit être alors le sujet du jugement esthétique pour pouvoir ainsi laisser être librement la chose ? Ce sujet doit justement pouvoir se faire lui-même et s'apparaître à lui-même, non comme un simple individu dont les jugements sont déterminés par des sensations, des émotions, des opinions ou des préjugés dont il n'est pas le maître, qu'il reçoit passivement en son esprit et qu'il va ensuite projeter mécaniquement sur les choses dont il peut faire l'expérience, mais comme le sujet libre et autonome de son jugement. Il y a une distinction entre le sujet (que nous avons à nous faire être par l'exercice libre et personnel du jugement) et l'individu que nous sommes (l'être naturel et social qu'il nous a été donné d'être empiriquement), car il en va de la compréhension même du sens et de la valeur de la subjectivité mise en jeu par le jugement esthétique et l'épreuve de la beauté.

Cette subjectivité profonde, silencieuse au sens où elle doit d'abord faire taire en nous nos opinions préconçues sur ce que serait ou devrait être la beauté, suffisamment libre enfin pour

se faire pur accueil de la pleine présence de la chose, est donc une subjectivité capable d'universalité ; en ce sens, loin d'être un produit social, elle est bien plutôt condition de possibilité de toute socialité entre les hommes. Paradoxalement donc, cette subjectivité vraiment personnelle est, dans le même geste où elle s'institue, institution d'une réelle intersubjectivité entre les hommes ; l'élévation de chacun à la figure réfléchie de soi (à notre dimension authentiquement personnelle), est en même temps ouverture à autrui. C'est parce que j'éprouve librement mon sentiment du beau que, dans le moment où je l'éprouve, je l'universalise : « L'hypothèse de l'autre comme moi surgit dans le moment du saisissement esthétique<sup>5</sup> où je suis le plus intimement – et le plus silencieusement – moi-même.

## **Que doit-être l'art pour pouvoir prendre le sens spécifique des beaux-arts ?**

La représentation de l'objet, pour susciter un plaisir esthétique est inintentionnelle, c'est-à-dire sans prédétermination et conceptualisation objective de la valeur de l'objet. Or, l'art, en tant que mode de production propre aux hommes, renvoie à une activité intentionnelle et finalisée, basée sur des choix réfléchis et faisant usage de liberté et de raison. Nous considérons les produits de la nature comme les effets d'une causalité mécanique et inintentionnelle, pas une production finalisée par liberté. C'est cette ignorance des fins déterminées dans le regard du sujet qui permet la liberté de jugement et donc de pouvoir juger les formes naturelles comme libres beautés naturelles.

Il y a une différence entre beauté et perfection : la perfection correspond à l'adéquation avec le concept de la fin (utilité, bonté, agrément) de l'objet, c'est donc un jugement logique. Kant conceptualise la beauté adhérente, qui correspond au pur plaisir esthétique et à la satisfaction prise à l'adéquation avec une norme ou un concept. C'est donc un concept mixte, qui introduit une intention, une idée de la perfection. Il y a cependant le risque que l'intention de produire le beau détruise la grâce inintentionnelle du beau, intégrant l'idée de perfection dans le beau artistique puisque l'art suppose toujours une fin dans la cause. Le risque est donc de tendre vers un jugement de perfection technique, un jugement objectif et déterminant qui ne suscite alors aucune émotion esthétique. L'artiste doit donc créer en usant d'un degré maximal de liberté et de réflexivité, y compris par rapport aux règles appliquées pour la production, afin de dépasser la simple perfection technique liée à l'application mécanique des règles, usant donc de son pouvoir régulateur pour utiliser avec liberté et réflexion des règles du métier. Dans l'œuvre d'art, art et nature s'harmonise, puisque l'œuvre répond à l'intention de l'artiste tout en gardant la liberté et gratuité de la libre beauté naturelle, usant des règles de manière libre et inventive. Il faut donc que l'artiste, tout comme le spectateur, ait du goût, c'est-à-dire le pouvoir de juger esthétiquement. L'artiste est le premier spectateur de l'œuvre en création et de l'œuvre à venir.

C'est à l'artiste de réinventer les règles de son art, mises au service de la création, afin de créer une œuvre originale. Pour Kant, l'artiste a non seulement du goût, mais du génie, c'est-à-dire cette qualité inexplicable dans le processus de création, qui relève d'un talent naturel. Tout ne s'apprend pas dans les arts du beau, il faut une vitalité créatrice, une inspiration dynamique et une puissance d'imagination pour dépasser la seule perfection technique d'un savoir-faire. Le génie, c'est cette ingéniosité de l'artiste pour régler de la manière la plus libre et la plus

harmonieuse possible sa démarche créatrice. Il doit trouver l'inspiration, c'est-à-dire puiser dans un esprit de liberté pour donner vie à l'œuvre et donc à ses idées, les idées étant la matière même de son œuvre. De plus, ce génie de l'artiste a un caractère invisible qui accompagne et inspire l'homme, qui ne peut se rendre totalement intelligible à l'artiste. Le créateur ne peut connaître entièrement ce principe créateur, mais il peut l'exprimer dans ses œuvres. La création artistique suppose donc le goût et le génie : sans le génie l'œuvre d'art laisserait trop apparaître la technique et sans le goût l'inspiration spirituelle ne saurait se régler et harmoniser des matériaux et les facultés mobilisées. La création artistique vise à conférer à l'art des hommes le pouvoir de produire des œuvres afin de cultiver notre appartenance à un monde commun, puisque l'art est l'expression singulière du génie de l'artiste tout en étant une création humaine s'adressant au jugement esthétique de chacun en se basant sur un sens commun.

## **Pourquoi en l'homme le désir de la création artistique ?**

Le jugement esthétique est avant tout un plaisir qui vise à se prolonger le plus longtemps possible et à multiplier les occasions de le produire. La création artistique est donc la continuité de l'expérience esthétique des libres beautés naturelles ; elle prolonge et amplifie cette expérience de manière quantitative et qualitative. Le plaisir lié au jugement esthétique est un plaisir lié au sentiment de liberté. Cette liberté s'entretient et se cultive, en même temps qu'elle enrichit notre concept même de la nature. La liberté est alors une libre présence, plutôt qu'une idée qui se donnerait à nous comme un devoir à accomplir.

Le beau est un apprentissage, une réflexion qui, tout en étant un plaisir, nous enseigne et cultive la liberté et la réalisation de soi, révélant en nous une nature capable de goûter au libre plaisir. Le jugement esthétique invite donc l'homme à la moralité, au goût de la liberté, sans être limité par des normes morales. En outre, le jugement esthétique porte l'Homme à concevoir la nature de manière beaucoup plus riche que de simples phénomènes strictement mécaniques. Les beaux-arts ont le pouvoir d'embellir la nature à travers ses représentations et élargit le jugement esthétique en le libérant de toute norme restrictive. Il peut même cultiver d'autres catégories que le beau, comme le sublime. Alors que le beau renvoie à une forme intuitivement en phase avec nos facultés, le sublime renvoie à l'intuition d'une réalité excédant toute forme, mesure ou norme (é-norme). Le sublime est cependant plus complexe car il rappelle à l'homme sa faiblesse et finitude face à l'immensité ou la grandeur. Cela peut susciter l'effroi, mais la perception réfléchie du plaisir esthétique et l'imagination vont au contraire permettre de nous représenter le sublime. L'art nous permet donc de cultiver le sublime, soit des grandeurs qui nous dépassent, tel que la liberté ou les divinités. C'est cette volonté qui a habité Michel-Ange ou Beethoven dans leurs œuvres, liant beauté et sublimité.

Pour Kant, « le beau ne signifie rien ». Kant témoigne ici du caractère purement subjectif du jugement esthétique, n'exprimant rien sur la chose mais uniquement comment elle nous affecte librement dans sa représentation. Cette représentation ne peut-être discursive ou logique. Seul une forme pratique, poétique peut recueillir le plaisir suscité par une telle présence, si et seulement si l'artiste a cherché dans son œuvre la liberté et l'inintentionnalité de la beauté. Beaucoup d'œuvre, dite engagées, n'ont pas de valeur esthétique mais uniquement logique, c'est-à-dire qu'elles véhiculent un message, une valeur de signe vers un référent extérieur ; l'œuvre ne vaut donc pas pour elle-même. L'œuvre d'art est inséparable de la forme et de la

matière dont elle est faite, la richesse des sens étant plus signifiée qu'évoquée. L'œuvre d'art est une réelle présence, au-delà du concept de l'objet. Le génie artistique est cette aptitude à mettre en adéquation l'arrangement formel des matières et notre rapport sensible au monde et aux idées. Par exemple, Balzac écrit « une nappe blanche comme une couche de neige fraîchement tombée... » Cette phrase a une grande puissance évocatrice, usant de l'imagination pour créer une image sensible, en donnant une spiritualité aux objets les plus humbles.

Les beaux-arts permettent donc d'enrichir le langage, en le dotant de plus de force d'expression, ce sont des modes d'expression purement esthétiques de l'indicible. Il n'y a de beaux-arts possibles que là où l'esprit de liberté, capable d'inventer ses propres règles, anime et inspire la recherche du beau.